

Notice explicative  
formulaire de demande d'accès au dossier médical

Vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier médical, merci de remplir le formulaire ci-joint et de l'envoyer au service chargé de la gestion des demandes:

Centre hospitalier de Redon  
Secrétariat de direction  
8 avenue Etienne Gascon  
CS 90262  
35603 REDON Cedex

Tél : 02 99 71 79 53

Grâce à ce formulaire vous pourrez préciser les services et les séjours/consultations pour lesquels vous faites votre demande, les documents que vous souhaitez recevoir, mais aussi être informé des tarifs et du mode de communication.

Bon à savoir

Le dossier médical n'appartient pas au malade mais à l'établissement de santé qui l'a constitué. Il est conservé par l'hôpital pendant une durée fixée par la réglementation ; à savoir :  
- 20 ans après le dernier séjour à l'hôpital.

*Il existe cependant quelques exceptions:*

- si le patient était âgé de moins de huit ans lors de son dernier passage à l'hôpital, son dossier sera conservé jusqu'à son 28e anniversaire;
- si le patient est décédé, la durée de conservation du dossier est de 10 ans seulement à compter de la date de décès;
- pour certaines pathologies ou certains éléments du dossier, les durées de conservation peuvent être plus longues. C'est le cas, par exemple des actes transfusionnels ou des dossiers de patients atteints de troubles de nature héréditaire susceptibles d'avoir des répercussions sur la descendance.

Au-delà de ces délais réglementaires, le CH de Redon n'est pas dans l'obligation de conserver les dossiers, nous ne pouvons donc vous garantir que le dossier demandé pourra être fourni.